



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1319

Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 3 000 euros - Programmation complémentaire 2015

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme RABATEL Thérèse

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015-1319 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES, DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES ET DES COUPLES POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 000 EUROS - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2015 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1030 du 27 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions pour la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples au titre de l'année 2015.

De manière à compléter cette programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée lors de la séance d'avril, je vous propose de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes :

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT PROPOSE
Creamod&Design 23 rue Juiverie 69005 LYON	Créamod 2015 : défilé de mode valorisant de jeunes créatrices des quartiers populaires de Lyon et la région Rhône-Alpes.	1 000 €
LE MAS Mouvement d'Action Sociale 53 rue de la Thibaudière 69007 LYON	"La Clairière" (service Résidence) : hébergement en logements temporaires et accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence, avec ou sans enfants (subvention complémentaire).	1 000 €
Business and Professionnal Women Lyon (B.P.W.) 38 rue de la Sarra 69600 OULLINS	Actions pour la promotion des droits des femmes dans le milieu professionnel (en particulier l'égalité salariale) et la lutte contre toute discrimination dans la vie économique, civile et politique.	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 000 €</b>

Vu la délibération n° 2015/1030 du 27 avril 2015 ;

Vu ledit modèle de convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

**DELIBERE**

1) Les subventions suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, pour un montant total de 3 000 euros :

- Creamod&Design : 1 000 € ;
- le MAS : 1 000 € ;
- Business and Professionnal Women Lyon (B.P.W.) : 1 000 €.

2) Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3) M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4) La dépense en résultant, soit 3 000 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41866, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

T. RABATEL